

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
22 mars 2018

Date d'affichage :
3 avril 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 28 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

QUESTION N° 18

OBJET : Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Galatea

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 14 mars 2017.**

L'association riomoise de danse, Compagnie Galatea, organise le 10 mars 2018 à la salle Dumoulin un spectacle faisant intervenir les danseuses de la compagnie, des élèves du Centre Riom Danse ainsi que d'autres artistes, tels que les baladins de l'Ambène ou la compagnie Nomade. Les bénéfices seront reversés à l'association « Le Chardonnet » de l'Institut Medico-Educatif de Veyre-Monton.

Le coût du projet s'élève à 736 €. Il est proposé de le soutenir avec une subvention de 350 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Culturelles.

Le Conseil Municipal est invité à :

**- approuver le versement d'une subvention de 350 € à l'association
« Galatea ».**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL